

Travail en hauteur port des EPI

DESCRIPTIF DU PROGRAMME:

Acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires à l'utilisation adéquate des EPI contre les chutes en hauteur ainsi que le précise le code du travail.

Ces connaissances intègrent les principes

de prévention des risques permettant de travailler en hauteur en toute sécurité.

Cette formation permet, sous condition de la validation du test de fin de stage d'être habilité par son employeur à l'utilisation des EPI liés au travail en hauteur pour les métiers du spectacle vivant.

Durée: 32.00 heures (4.00 jours)

Profils des stagiaires

- Machinistes
- Techniciens et régisseurs du spectacle vivant
- Tous salariés amenés à travailler en situation de hauteur non équipé de protection collective

Prérequis

- Ne pas avoir le vertige
- Bonne condition physique

Objectifs pédagogiques du programme

- Identifier et prévenir les risques liés au travail en hauteur
- Apporter des solutions techniques, organisationnelles et humaines dans le respect des principes généraux de prévention
- Maîtriser la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur

Contenu de la formation

- Généralités
 - Principes de prévention des risques et législation concernant le travail en hauteur, les EPI et les équipements de protection collective
 - Les notions liées à la protection contre les chutes de hauteur (force de choc, facteur de chute...)
 - Les différents types de matériels utilisés contre les chutes en hauteur
 - Rappel des nœuds, gestions des EPI
 - Installations et utilisation de lignes de vies
 - Ancrages et amarrages pour les systèmes d'arrêt des chutes
 - Déplacement sur des ponts lumière et focus
 - Reconnaissance des situations à risques
 - Sensibilisation sur l'évacuation d'une personne en hauteur
- Mise en pratique
 - Exercices d'applications
- Evaluations
 - Evaluation individuelle donnant lieu à certification
 - Bilan de formation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Nos formateurs sont issus du monde du spectacle ou de l'événementiel, Ils sont reconnus dans leur domaine d'activité. Ils connaissent les problématiques et les évolutions techniques les plus récentes.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Auto-évaluation sur les objectifs avant la formation (formulaire d'auto-évaluation)
- Evaluation des connaissances avant formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en cours de formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en fin de formation (Quizz)
- Auto-évaluation sur les objectifs en fin de formation (formulaire d'auto-évaluation)

Modalités de certification

Obtentions d'une attestation de formation

Détails sur la certification

DÉLAIS D'ACCÈS:

L'équipe d'Ubitech est très réactive mais dépend du délais nécessaire de chaque administration. Voici les délais minimum entre votre demande et le début de la formation:

Vous êtes intermittent, comptez environ 4 semaines minimum.

Vous sollicitez une prise en charge auprès de Pôle emploi comptez environ 2 semaines.

Vous êtes auto-entrepreneur, comptez environ 2 semaines.

Vous êtes salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure cotisant à l'Afdas, le délais minimum est d'une semaine.

Vous financez directement, comptez 4 jours.

Accessibilité:

L'équipe UBITECH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour vous accueillir, accompagner ou orienter dans votre démarche de formation selon la ou les situations de handicap que vous rencontrez.

Le lieu de formation est accessible aux personnes en situation de handicap (place de parking réservé + accès handicapé).

Vous pouvez joindre notre référente Handicap est Lise Varlet au 07.60.53.88.23.

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées (<https://www.agefiph.fr>)